Image not found or type unknown

si ATT n'a pas envoyer le contrat dans les 48h que risque telle

Par **manudu62000**, le **11/01/2009** à **01:44**

que risque une agence de travail temporaire si elle n'envoie pas le contrat dans les 48 heures comme le defini la loi j'ai mon contrat je n'ai pas ouvert l'envelloppe que risque telle et que puis je faire merci d'avance a tous

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés